

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de la Haute-Marne
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	2024-8b
Date de mise en ligne :	Le mardi 16 avril 2024 à 16:20:01
Date de clôture :	Le lundi 13 mai 2024 à 17:00:00
Titre :	Accord-cadre pour les relevés de plans dans les bâtiments et les collèges du Conseil départemental de la Haute-Marne

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[24/04/2024 à 16:31:06] Bonjour,
Cette consultation est très similaire à la consultation n°24-8436 émise par le Conseil Départemental de la Haute-Marne (Accord-cadre pour les études topographiques et les relevés de plans dans les bâtiments et les collèges du Conseil départemental de la Haute-Marne) dont la date de réponse était le 26 février 2024 à 17h00.

Le présent marché est-il indépendant ? Ou bien remplace-t-il la consultation précédemment citée ?

Bien à vous,

Questions / Réponses

[06/05/2024 12:16:42] Bonjour,

Question n°1 : Bonjour,

Cette consultation est très similaire à la consultation n°24-8436 émise par le Conseil Départemental de la Haute-Marne (Accord-cadre pour les études topographiques et les relevés de plans dans les bâtiments et les collèges du Conseil départemental de la Haute-Marne) dont la date de réponse était le 26 février 2024 à 17h00.

Le présent marché est-il indépendant ? Ou bien remplace-t-il la consultation précédemment citée ?

Bien à vous,

Réponse n°1 : Le présent marché remplace la consultation précédente déclarée sans suite

[18/04/2024 à 14:47:56] Bonjour,

nous constatons que les DQE indiquent pour le relevé de coupe une surface égale à la superficie du bâtiment. Pour un relevé de coupe, généralement la superficie est inférieure ou en tout cas non équivalente à la superficie intérieure (plutôt en rapport avec la superficie d'une ou plusieurs façades). De ce fait, le montage du DQE est-il correcte? Est-ce une erreur ou est-ce seulement un exemple sans fondement?

Avec tous mes remerciements

[19/04/2024 11:06:32] Bonjour,

Question 1 : Bonjour,

nous constatons que les DQE indiquent pour le relevé de coupe une surface égale à la superficie du bâtiment. Pour un relevé de coupe, généralement la superficie est inférieure ou en tout cas non équivalente à la superficie intérieure (plutôt en rapport avec la superficie d'une ou plusieurs façades). De ce fait, le montage du DQE est-il correcte? Est-ce une erreur ou est-ce seulement un exemple sans fondement?

Avec tous mes remerciements

Réponse 1 : les DQE sont de simples exemples sans fondement permettant de juger les offres.